



HAL
open science

**LA RÉÉCRITURE ARGUMENTATIVE IMPLIQUÉE
PAR LA TRADUCTION DU LIVRE DE LA GENÈSE
DANS LA BIBLE EN PROSE AU MOYEN ÂGE:
L'EXEMPLE DES ÉNONCÉS CAR Q**

Xavier-Laurent Salvador

► **To cite this version:**

Xavier-Laurent Salvador. LA RÉÉCRITURE ARGUMENTATIVE IMPLIQUÉE PAR LA TRADUCTION DU LIVRE DE LA GENÈSE DANS LA BIBLE EN PROSE AU MOYEN ÂGE: L'EXEMPLE DES ÉNONCÉS CAR Q: L'EXEMPLE DES ÉNONCÉS CAR Q. *The medieval translator*, 2004, pp.280-310. halshs-00418637

HAL Id: halshs-00418637

<https://shs.hal.science/halshs-00418637>

Submitted on 21 Sep 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA RÉÉCRITURE ARGUMENTATIVE IMPLIQUÉE PAR LA TRADUCTION DU LIVRE DE LA GENÈSE : L'EXEMPLE DES ÉNONCÉS *CAR Q*

XAVIER-LAURENT SALVADOR

La problématique que nous développons dans cet article se rattache à la réflexion d'Henri Meschonnic lorsque ce dernier rappelait que la sagesse hébraïque avait pour coutume de penser que 'les anges ont pleuré lorsqu'ils ont appris que la Torah avait été traduite'¹. En effet la traduction latine en plus d'avoir permis la translation de la loi fondamentale des anciens aux chrétiens a forcé le passage du mode de pensée des hébreux dans le courant logique occidental. Lorsque l'on s'attache à vouloir définir le cadre du déroulement de la traduction des premières Bibles en prose au Moyen Âge, on est amené à reformuler l'interrogation sur cette fonction primordiale d'adaptation du texte oriental au modèle de la rhétorique occidentale. Les études littéraires ne manquent pas d'analyser dans le cadre des traductions médiévales les différents niveaux de la polyphonie énonciative de l'œuvre littéraire en cherchant à déterminer quels sont les lieux de manipulation du texte qui laissent transparaître l'inscription du traducteur à l'intérieur de son original. L'idée même de la fidélité d'un traducteur au texte source se pense alors généralement comme une étude de l'écart et de la ressemblance avec la cible. Pourtant dans le domaine spécifique de la traduction d'un livre sacré, l'idée même de la fidélité est quant à elle indissociable d'une part de la foi dans le livre mais également de la crainte de sa perversion qu'entraînerait la corruption de la langue originale vécue par métonymie comme la confusion des enseignements transmis. Il nous a semblé intéressant de nous demander comment le traducteur concilie son souci de traduire la Bible avec ce sentiment d'abîmer ce qu'Olivétan, dans la préface de sa traduction, appelait avec respect 'les coffres et armoires grecs et latins' par opposition aux 'bougettes' françaises. Voilà pour l'aspect théorique de notre exposé. Pour ce qui est de l'étendue de notre champ d'étude, retenons qu'entre 1250 et 1300 paraissent en France les deux premières Bibles modernes, Bibles en prose, d'un côté la Bible que nous connaissons généralement comme la Bible du treizième siècle et de l'autre la Bible Historiale² de Guyart-des-Moulins³, véritable Bible interpolée en langue vernaculaire, formée de l'agglomération de la traduction du texte de la Vulgate⁴ d'un côté et de la traduction de l'*Historia Scholastica*⁵ du Maître en Histoires – Petrus Comestor – de l'autre.

Les recherches que nous avons entreprises sur ces traductions nous ont amenés à observer le mécanisme de la translation comme l'adaptation du texte latin en une forme de discours pédagogique original destiné avant tout à protester de l'orthodoxie du texte par rapport à un référent par définition inaccessible. C'est dans cette perspective que l'analyse en particulier du fonctionnement des marqueurs logico-discursifs par rapport à l'original latin mais également par rapport aux textes hébraïques et grecs, nous a permis de montrer que les traductions françaises de la Bible du treizième siècle et de la Bible Historiale de Guyart-des-Moulins ont construit un discours en rupture avec l'original latin, les auteurs ayant réinventé les outils du 'bien-dire'. Ainsi le texte est argumentatif et obéit à une démarche démonstrative parce qu'il est écrit dans l'optique eschatologique de l'annonce chrétienne de la fin des temps. Nous voudrions donc dans un premier temps proposer une définition de l'originalité des traductions prosaïques des Bibles médiévales en insistant sur l'originalité de la composition de la voix de l'énonciateur qui, loin de révéler la parole du traducteur, fonctionne au contraire comme un masque estompant le cadre de son intervention ; la mise en évidence de la dissolution de la voix du traducteur au sein de la multiplicité des actants du schéma narratif du

¹ Assises de la traduction littéraire, *De ce qu'écrire est traduire, les traducteurs de Giono, Armand Robin traducteur, traduire la Bible, traduis-moi un mouton. Actes des douzièmes assises organisées à Arles en 1995* (Paris : Atlas, 1996), intervention de H. Meschonnic p. 250.

² Pour le texte de la Bible du treizième siècle, voir notamment *La Bible française du XIII^e siècle édition critique de la Genèse*, ed. by M. Quereuil (Genève, Droz, « Publications Romanes et Françaises », 1988). Nous avons d'autre part proposé une transcription du livre de la Genèse de la Bible Historiale. Voir X.-L. Salvador, *Dire le vrai dans la Bible au Moyen Âge : les particules du discours dans les traductions en prose vernaculaire du Livre de la Genèse* (thèse en cours de publication, Université de Paris Sorbonne-Paris IV, 2004), pp. 80-216.

³ Nombreuses sont les orthographes adoptées par les chercheurs pour le nom de l'auteur de la Bible Historiale. Nous avons adopté celle choisie par Paulin Paris dans le premier tome du Catalogue des *Manuscrits français de la bibliothèque du roi*.

⁴ Pour le texte latin, nous avons adopté la version désormais de référence de la *Biblia Sacra juxta Vulgatam versionem* (Stuttgart : Württembergische Bibelanstalt, 1969).

⁵ Dans nos travaux, nous avons systématiquement eu recours à l'édition de A. Migne, *Patrologiae cursus completus, series latina*, t. XXIII, t. CXIII. [subsequent reference = HS, chapter, title.]

texte traduit nous amènera à insister tout particulièrement sur l'enjeu de l'introduction volontaire de quelques énoncés introduits par *car* altérant la tradition originale dont hérite l'oeuvre en français. Nous comprendrons mieux ainsi comment la traduction peut se concevoir comme une réécriture argumentative de la poésie originale. Ce dernier constat ouvre une dernière piste fondamentale pour la perception de la réception du travail du traducteur : en effet ces deux Bibles quoique éloignées dans le temps présentent deux points communs qui vont les amener à être confondues dans la Bibliothèque du Roi. Toutes deux sont reçues comme des Bibles savantes et toutes deux sont reçues comme des Bibles officielles, jamais inquiétées par les autorités ecclésiastiques. Or, c'est dans la composition originale de ces ouvrages qui mêlent la traduction du texte (le signifiant en quelque sorte) et la traduction scrupuleuse du commentaire qui doit y être rattaché (la *Glossa Ordinaria* pour la BXIII et l'*Historia* de Comestor, pour la BH) que l'on trouve les critères de distinction entre la Bible 'officielle' du Moyen Âge et les Bibles hérétiques.

Le lieu macrostructural de l'inscription de la subjectivité traduisante

Tout d'abord, le fait que nos Bibles paraissent pour la première fois en prose à un moment où la chronique est de loin le genre dominant l'esthétique littéraire du siècle pose parfaitement le rapport du texte à sa modernité. Autrement dit, plus que le passage du texte de la langue latine, *lingua sacra* par excellence, à la langue vernaculaire, c'est le recours à la prose qui constitue le véritable saut dans l'inconnu effectué par nos traducteurs qui, en inventant les règles de la ressemblance de leur production avec l'original, s'affranchissent de la révérence portée au modèle pour aboutir à la création d'un original second. Il n'est donc pas étonnant que l'enjeu de nos traductions explicitement inscrit dans le prologue de la Bible Historiale rejoigne le *topos* de la vérité puisque comme le rappelle Annie Bertin :

Libérée des règles de la versification, la prose peut exprimer avec exactitude les idées à communiquer sans les distordre pour convenir à un moule préétabli, ainsi la prose gage de véridicité est-elle un *topos* d'entrée en matière⁶.

La prose est une innovation stylistique qui pose sur un pied d'égalité le texte sacré et son imitation. C'est pourquoi les auteurs rappellent que leurs traductions ne sauraient se poser en égal du texte original, et que bien au contraire ces dernières ne sont jamais qu'une imitation de la source dont ils 'sauvegardent' en quelque sorte l'esprit.

Ensuite, cette modernité stylistique a retenu notre attention parce que c'est elle que l'on trouve revendiquée par le traducteur de la Bible Historiale par exemple lorsqu'il insiste tant en préface sur sa traduction du mot-à-mot, 'Je n'y ay riens mis, dit-il, ny adjousté fors pure verite, si comme je l'ay trouvé ou latin de la Bible et des Histoires les escolastes'. Il est intéressant de remarquer qu'une telle préface introduit deux notions fondamentales spécifiques de l'oeuvre en prose : d'une part, la notion de 'pure vérité' répétée deux fois par l'auteur et l'idée d'un lecteur compétent capable éventuellement de s'en retourner au latin pour y vérifier l'exactitude du travail du clerc. Ces deux thèmes sont radicalement opposés à ceux abordés par la préface de la Bible en vers du curé de Sencoins, Macé de la Charité, lorsque ce dernier écrivait :

Et porce que maintes gens sont qui en lour cuers tant de sens n'ont qu'il puissent entendre a devise tout ce que li latins devise [...] Veust Macé de la charité Sur Loire de Cenquoinz curez les beux faiz des benehurez en françoys et en rime metre.

Son lecteur en effet ne comprend pas le latin, et son programme renvoie non pas à une visée symbolique des enseignements de l'histoire du commencement mais au désir de raconter les 'beaux faits' et les anecdotes attachées aux 'bienheureux'. Voilà donc esquissée l'idée fondamentale que la protestation de vérité à l'usage des savants est donc a priori le seul apanage thématique du texte en prose, cette modernité du style opérant une singularisation d'un tel ouvrage. Cela suffit à placer nos auteurs en rupture avec la production cléricale attachée traditionnellement à la transmission des histoires de la Bible à destination des *idiota*.

Enfin, la langue de nos traducteurs constitue un enjeu fondamental de l'analyse de leur production. Il nous est arrivé de parler de leur 'parole', mais celle-là ne doit pas être confondue avec une commune 'parleur' - qui serait la consignation presque enregistrée de la voix - mais bien comme l'originalité littéraire de l'oeuvre du traducteur, parole originale d'un auteur qui compose un ouvrage. Nous pourrions renouveler le

⁶ A. Bertin, *L'Expression de la cause en ancien français* (Genève: Droz, 1997), p. 132. L'auteur rappelle par ailleurs l'entrée en matière du *Bestiaire* de Pierre de Beauvais : 'En cest livre translater de latin en romanz mist lonc travail Pierre qui volentiers le fist **et pour ce que rien se vient afaitier de moz concueilliz hors de verité mist il sans rime cest livre**', montrant que les sujets parlants ont conscience de cette connotation de l'emploi de la prose.

constat de M. Harl lorsqu'elle écrivait à propos des Septante que 'la langue de traduction des Septante n'est pas la langue qu'un écrivain aurait employée. Dans le Siracide, il y a une différence entre ce qu'il écrit en tant qu'auteur et ce qu'il écrit en tant que traducteur'⁷. En effet, la langue de nos traducteurs est une langue moderne, qui obéit aux règles de la composition littéraire. Notre enquête porte donc essentiellement sur cette volonté de recomposition de l'ouvrage en vertu des règles de la rhétorique française passant par un double niveau de composition : la mise en scène des autorités au sein même du verset et le réagencement des énoncés en vertu des règles d'une colocation moderne.

Les corrections du type 'voire ce dist'.

Une première lecture de la Bible du treizième siècle met rapidement en valeur la composition de l'ouvrage. En effet, comme la Bible Historiale fait cohabiter au sein d'une même énonciation la parole de Comestor et celle de saint Jérôme, elle confronte la traduction du livre de la Genèse avec une traduction sélective de la *Glossa Ordinaria*. Cependant, cette composition macrostructurale de l'ouvrage se double d'une autre forme de composition : à l'intérieur même de chaque verset, le traducteur ouvre quelques parenthèses rhétoriques visant à instruire le lecteur du 'plus haut sens'. Un bon exemple pourrait être Genesis 2. 17 : 'mais ne mengüe mie de l'arbre de science de bien et de mal, car en quelconques jour que tu en mangeras tu morras de mort, de mort voire de la mort de l'ame'⁸. L'explication de l'épanorthose, qui n'appartient pas au texte de la Vulgate, se trouve dans Comestor qui avait écrit '*Quacumque die comederis, morte morieris, scilicet animae, et necessitatem mortis habebis*'⁹. Nous voyons tout simplement comment le traducteur manipule le verset afin d'encadrer le sens de sa lecture. La menace de mort est en soi faible pour un chrétien du treizième siècle, à moins qu'elle ne se double d'une condamnation à l'enfer, notion pourtant hétérogène avec la source et que l'on retrouve dans la mention allusive à cette mort de l'âme qui n'est autre qu'une damnation du premier père des hommes. Cette vision de l'âme adamique vouée à un éloignement *post mortem* de son créateur accompagne la définition terrible de la faute d'Adam entraînant dans sa suite toute l'humanité.

La Bible Historiale, dont nous avons par ailleurs eu l'occasion de proposer une retranscription du Livre de la Genèse présente une composition similaire à celle de la Bible du treizième siècle. Le texte se donne comme une traduction du Livre sacré présentée en caractères plus importants et séparés en chapitres reprenant la division de *l'Historia*, avec intercalée entre chaque chapitre une traduction du passage correspondant de l'oeuvre de Comestor. Là encore, la composition protestée par la préface de l'ouvrage se double d'un ensemble de corrections à visée explicative insérées dans le corps même du passage. Guyart-des-Moulins prend toutefois le soin somme toute très moderne de citer ses sources. Ainsi en Genesis 6. 14 saint Jérôme avait traduit le passage suivant '*fac tibi arcam de lignis levigatis ; mansiunculas in arca facies et bitumine linies intrinsecus et extrinsecus*'. Ce passage, Guyart-des-Moulins l'avait traduit dans le corps du texte sacré 'Or fay donc une arche de boys poli **ou quarre ce dist le Maître en Histoires**'. En effet, Comestor avait écrit '*Fecit Noe, juxta praeceptum Domini, arcam de lignis levigatis, id est politis vel quadratis*'. Tout apparemment semble parfaitement obéir au schéma moderne de l'édition de texte médiéval. Pourtant, le commentaire de Comestor est en fait inspiré de la *Glossa* qui rapportait ce commentaire de Jérôme '*Scilicet fortibus et insolubilibus, et bene coarctatis ; quae alia translatio dicit quadrata, ut nec vi ventorum nec inundatione solvetur*'. La traduction du texte est privilégiée, mais en son sein, une correction au nom de la vérité historique est apportée au dictum premier. Nous pourrions évidemment nous demander pourquoi Comestor n'est pas en fait plus présent dans le texte, mais la lecture de la Glose nous renseigne sur les motivations de cette traduction. Guyart-des-Moulins sait, pour l'avoir lu, qu'il existe plusieurs sources pour ce passage et que la vérité du texte se trouve dans la coexistence de ces sources. En citant le maître à cet endroit, il rend compte de son savoir universitaire et inscrit dans la forme du texte sa fidélité à l'image que la pédagogie chrétienne a construite de ce passage. La modalisation autonymique du type 'Comme dit X' porte ici sur l'adjectif 'quarre' placé en mention. Cependant, le savoir qui est transmis dans l'ouvrage en prose française est un savoir universitaire construit autour de l'ouvrage, bien plus que par l'ouvrage lui-même et la science que proteste l'auteur de la traduction, c'est sa fidélité de traducteur aux dogmes transmis non par la tradition juive, mais par les pères de l'Église autour de celle-là.

La composition de la parole des deux ouvrages en prose vernaculaire implique finalement un

⁷ Douzièmes assises de la traduction littéraire (Arles 1995), *De ce qu'écrire est traduire...* ouv. cit. p. 262.

⁸ Le texte de la Vulgate, '*de ligno autem scientiae boni et mali ne comedas in quocumque enim die comederis ex eo morte morieris*' ('et ne mange pas du fruit de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, car le jour où tu en mangeras, tu mourras de mort'), ne fait pas mention de cette mort spirituelle.

⁹ HS, XIII, *De paradiso et lignis ejus*.

morcellement du masque du traducteur pour peu qu'on parvienne à identifier sa volonté agissant au sein de la polyphonie énonciative de l'ouvrage. En encadrant la lecture de la traduction par la Glose mais également de quelques épanorthoses interprétatives, le traducteur provoque une rupture de la continuité de la parole et une surcomposition remarquable de l'ouvrage rendant difficile l'identification de l'énonciateur de la parole biblique. C'est pourquoi, en vertu des principes énoncés par la linguistique de l'énonciation, notre enquête sur la présence réelle du traducteur dans sa propre composition se poursuit plus avant dans la décomposition structurale de l'oeuvre à travers l'analyse du rôle de quelques particules du discours au sein de quelques énoncés exemplaires du fonctionnement interne de la traduction médiévale.

Les particules du discours comme lieu spécifique de la réécriture argumentative

Une enquête sur la composition microstructurale du fonctionnement des traductions, comparant les textes hébreux, grecs, latins et français, nous enseigne que l'un des enjeux principaux de ces traductions réside dans l'élaboration d'une prose qui, inventant les règles de sa structure et de sa ressemblance avec le modèle latin, place la structure argumentative du français au coeur de notre étude. Si nous sommes fondés à parler de l'idée d'un système autonome de la prose conçu comme un jeu de concaténation syntaxique de la 'vérité' latine, ses marques spécifiques doivent être permanentes et se retrouver dans la traduction de la Bible. Quel est alors le lieu de la manifestation de cette construction ? Nous retiendrons à ce propos la conclusion d'Annie Bertin :

On peut [...] déduire que l'apparition de *car* en prose n'est pas liée à un souci du détail [...]. C'est bien plutôt un palliatif pour compenser la désintégration du système rassurant du vers : à la cohésion assurée par la rime, l'octosyllabe, le distique succède une cohésion fondée sur la multiplication des outils de liaison [...] pour mieux entrer dans le **carcan de la syntaxe**¹⁰.

L'idée même que la prose puisse être, même métaphoriquement, conçue comme un carcan contredit l'idée moderne d'une prose inventive et littéraire, mais semble parfaitement recouvrir l'idée médiévale de la prose, outil de la chronique et gage de véridicité. Parmi les phénomènes caractéristiques de la syntaxe, l'introduction des énoncés *car q* sous la plume du traducteur est un noeud de la manipulation dont il fait preuve lors de sa translation et que révèle un usage courant. En effet, nous empruntons de nouveau à l'ouvrage d'Annie Bertin une problématique fondamentale, à savoir que 'dans le cas de *p car/que q*, la vérité de *q* est non seulement énoncée mais assertée par le locuteur qui, de ce fait, la prend à son compte¹¹'. Si l'introduction de *car q* dans un ouvrage provient de la généalogie prototypique צ en hébreu (*ky* outil causal), $\gamma\alpha\rho$ en grec et *quia* en latin, nous sommes en droit d'admettre que la modalisation française est héritée d'un système plus ancien, et que le traducteur français restitue en quelque sorte à l'énonciateur original la responsabilité de son énonciation. Si, en revanche, une discordance apparaît dans l'énoncé français qui pervertit la relation logique du texte source au profit d'un dit authentiquement français, nous sommes en droit de conclure à l'originalité de la parole traduisante. Ainsi, l'énoncé introduit par *car* rattache la parole du traducteur à l'implicite que constitue sa propre lecture de la source, et son travail ne consiste plus à restituer la vérité originale, mais son interprétation conçue comme la somme des inférences dégagée par le lecteur/traducteur du texte original. Nous rejoignons en fait l'analyse proposée par O. Soutet de ces situations limites où 'le paradoxe de ces situations énonciatives est que le dire soit chargé de justifier l'indicible¹²', c'est-à-dire en l'occurrence l'inscription de la parole du traducteur au sein du texte biblique. Nous distinguons alors deux cas, à l'intérieur du relevé des discordances dans le texte français, pour la clarté de notre exposé. Soit celles-ci apparaissent dans le discours d'un personnage, et l'analyse en situation traditionnelle de discours direct facilite l'analyse et rend évidente la responsabilité du personnage par rapport à son dire ; soit celles-ci apparaissent dans la parole de l'énonciateur/narrateur biblique.

Dans le discours des personnages, ces discordances sont relativement nombreuses et faciles à cerner. Elles regardent essentiellement deux 'modèles' rhétoriques, d'un côté la justification des noms de baptême, et de l'autre, le modèle judiciaire de l'accusation et du procès. Nous ne retiendrons ici que trois exemples parmi ceux que nous jugeons pertinents. Un premier exemple se trouve en Genesis 35. 7, là où Jérôme rapporte la cause du baptême de Bethel, étymologiquement pour qui le sait, 'la maison (Beth) de Dieu (El)',

¹⁰ A. Bertin, *L'Expression de la cause...* ouv. cit. p. 150 et p. 152. Ainsi, nous rejoignons l'analyse présentée par O. Ducrot, lorsque ce dernier écrivait que '*car* ne peut s'employer que sous sa responsabilité en reprenant l'énoncé à son propre compte'.

¹¹ A. Bertin, *L'Expression de la cause...* ouv. cit. p. 84.

¹² O. Soutet, *Études d'ancien et de moyen français* (Paris: Presses universitaires de France, « Linguistique nouvelle », 1992), pp. 166-167.

‘*Ædificavitque ibi altare, et appellavit nomen loci illius, Domus Dei ; ibi enim apparuit ei Deus cum fugeret fratrem suum*’. Enim ici traduit bien la conjonction γαρ qui permet d'introduire la relation explicite entre l'épiphanie du Seigneur et le nom du lieu ('Bethel'), de la même manière que ו dans le texte d'origine. Ce qui est ici intéressant, c'est que dans l'énoncé grec avec γαρ en deuxième position comme dans l'énoncé latin, avec enim en deuxième position ou l'énoncé français introduit par car, l'explicitation introduite de façon systématique dans tous les textes permet de justifier la connotation autonymique du nom du lieu. Le texte de la Bible du treizième siècle explique donc que ce lieu se nomme ainsi, à savoir 'La Maison Damedieu' avec un cas régime absolu - '[...] car ileques Il apparut Damedieu' et Guyart-des-Moulins, que cette place s'appelle 'La Maison Dieu [...] car la aparut Dieu'. Ce qui est ici particulièrement savoureux, c'est qu'en latin comme en français le respect de la traduction fidèle de la justification par tous ces mots a entraîné la traduction du nom du lieu El-Bethel, désormais méconnaissable. Le latin comme le français paradoxalement fonctionne comme un masque du texte fondamental : en voulant dire le vrai, en voulant atteindre une forme d'étymologie biblique, le traducteur à la suite de Jérôme traduit un 'effet de transparence' qui explique la relation métalinguistique du texte au signifiant mais qui obscurcit la relation du texte au Vrai. Au nom d'une quête sacrée qui est un paradoxe. Il est intéressant de souligner ici que la justification métalinguistique de la connotation autonymique de Bethel introduite par car a entraîné, a posteriori, la traduction du nom : ce qu'explicite enim comme car, c'est, de façon allusive, la relation extraordinaire qu'entretient la langue avec le sacré ; mais la langue qui autorise la parole performative du baptême, c'est la langue hébraïque et les Septante, qui traduisent au demeurant pour la diaspora juive méditerranéenne, ne s'y trompent pas en traduisant non le sens du nom du lieu, mais sa prononciation. En effaçant le nom de Bethel, Jérôme affranchit le texte de son parent proche ; il rompt avec la Tradition. La preuve en est, si besoin était, que les traducteurs qui l'ont suivi dans le Moyen Âge, lui ont fait confiance.

Un second exemple a retenu notre attention. Il s'agit du procès de Thamar, épouse d'Onan avant que notre Seigneur ne le punisse pour ces pratiques malsaines, enceinte de son beau-père qu'elle a berné en se faisant passer pour une prostituée. Le rôle de Juda, juge et partie qui s'ignore, se retrouve dans l'exemple Genesis 38.24 où il est confronté à l'annonce de la grossesse de sa belle-fille dont il ignore le stratagème. Les membres de sa maison lui annoncent donc : '*Fornicata est Thamar [...] et videtur uterus illius intumescere*'. Dans notre exemple, la structure d'enthymème inversé choisie a pour effet de faire émerger en discours une preuve nécessaire à l'instruction du procès. Cette scène de justice construit un ensemble où les réparties s'enchaînent comme les moments d'un procès. Ce drame est traduit dans la Bible du treizième siècle 'Thamar, ta bru, a fait fornication, car il semble que li ventres li engroisse' et par notre auteur de Saint-Pierre d'Aire 'Thamar a fait fornicacion et est grosse, car son ventre est tout enflé'. La conjonction latine et le tour impersonnel 'videtur' permettent à Jérôme de traduire l'interjection grecque 'ἰδοὺ ἐν γαστρὶ'. Les traducteurs français, dans la disposition des moments du récit restent fidèles au texte latin, mais traduisent le lien de consécution syntactisé par le connecteur latin et en un lien de cause à effet. Ils transforment la chronologie énonciative en une argumentation discursive. Bien sûr, une telle subversion du discours n'est pas beaucoup plus qu'anodine tant les situations de communication sont nombreuses qui permettent de façon implicite de voir que 'ce qui suit' dans le discours est souvent 'ce qui découle' ou 'ce qui justifie'. Cependant, ici, ce que nous retenons, c'est que 'ce qui suivait' dans l'énoncé latin suivait de façon logique et chronologique, sur un même plan énonciatif. Un premier acte de langage accusait Thamar (premier constat) : '*fornicata est*' et un second acte de langage énonçait une deuxième accusation (second constat) : '*et videtur uterus tumescere*'. La relation qui unissait ces deux éléments et qui était explicitée par et était une relation de consécution et de conséquence : c'est parce qu'elle a forniqué que l'on voit son ventre gonfler. Le second énoncé joint par et obéit évidemment à une démarche démonstrative, mais selon le mode de l'augmentation propre à la procédure additive impliquée par la conjonction latine : 'Thamar s'est prostituée et voici qu'elle est enceinte'. La seule difficulté que l'énoncé latin présentait se trouvait dans le changement de thème d'un propos à l'autre : 'Thamar/videtur'. Dans l'énoncé français, le second acte de langage est devenu la cause du premier, c'est-à-dire la justification de l'énonciation de l'accusation. Nos deux traducteurs transforment ce qui n'était qu'un réquisitoire se contentant à l'origine d'accumuler des charges de façon successive (1, elle a forniqué ; 2, elle est enceinte) en une démonstration du bien fondé, de la vérité du dire (2, elle est enceinte donc je dis 1). Ils alignent leur traduction sur leur lecture du texte en transformant ce passage en une démonstration de culpabilité. En quoi peut-on interpréter cette traduction comme une discordance d'avec le texte original ? Le texte ne dit pas que Thamar est coupable d'un crime. Il dit qu'elle est coupable de deux crimes : d'une part d'avoir forniqué en étant veuve et d'autre part, ce qui est plus grave au regard de la Loi, d'avoir perverti la race du peuple élu en ayant conçu avec un infidèle. Au demeurant, c'est ce second crime qui la condamne aux yeux de son beau-père. Dès lors qu'il comprendra que le père de l'enfant n'est autre

qu'un homme du peuple (en l'occurrence lui-même), elle sera pardonnée. Or cela, les traducteurs ne le comprennent pas puisqu'ils réduisent, à l'occidentale, le crime le plus grave au regard de la Loi en un élément adjuvant venant étayer l'accusation la plus grave selon eux, à savoir forniquer en dehors des liens du mariage. Retenons en passant que le postulat idéologique qui sous-tend la traduction de ce passage n'est autre que la confirmation des règles du mariage sacré sérieusement mises à mal par les siècles précédents. Ainsi, la traduction par *car* subsume un élément informatif clé du récit source en un simple propos de sorte que ce qui était accusation devient preuve de la vérité de ce qui est dit.

Nous voyons donc comment peu à peu les énoncés *car q* dans la bouche du locuteur/personnage impliquent l'émergence d'un ordre implicite moral entraînant une action immédiate dont l'enjeu est capital. Dans le dernier exemple que nous avons choisi, celui des fils de Sichem refusant la réparation du viol de Dine, leur soeur, à son violeur, l'outil latin choisi est *quod* qui lie deux énoncés. Ce dernier traduit à son tour l'expression grecque de la cause 'εστιν γαρ ονειδος ενιμ'. L'énoncé latin en Genesis 34. 14 se construit comme un enthymème inversé dont la conclusion précède la mineure et dont la prémisse omise est la majeure. *Car*, outil systématique de l'émergence de l'implicite en discours, est le connecteur choisi par le traducteur pour rendre la tournure équivalente en français. Cet enthymème semble d'ailleurs expliquer la plupart des tournures incluant *car* en français, toutes tentant d'emporter la conviction du lecteur. Au texte de la Vulgate, '*Non possumus facere quod petitis [...] quod illicitum et nefarium est apud nos*' correspondent les traductions françaises, '[...], car c'est chose contre droit et desloial entre nos' (Bible du treizième siècle) et '[...], car se seroit trop grant mauvesetie' (Bible Historiale). La justification, en latin comme en français, explique l'emploi du mode impératif de la première énonciation puisque ce '*Non possumus*' est en fait un impératif de première personne. Le personnage justifie aux yeux de son interlocuteur la **sentence** qu'il vient de rendre et **l'énoncé est la preuve** apportée par ce tribunal improvisé. Il faut retenir de cet exemple la traduction de *quod* par une cause subjective introduite par *car* et non par une cause objective (introduite par *par ce que* ou *puisque*) alors que la preuve apportée par le juge, dans le texte latin, repose sur un implicite culturel commun à tous les interlocuteurs imaginables de la Bible : la Loi. Nous profitons de cet exemple pour apporter un bémol à la traduction de Jérôme ici : nulle part dans le texte grec ni dans le texte hébreu il n'est fait mention de la loi. Nous reconnaissons en grec le mot 'ονειδος' qui signifie essentiellement 'le déshonneur' et que Jérôme traduit bien par '*nefarium*' et dans le texte hébreu nous trouvons le mot 'הרפה', 'herepa' qui désigne 'la honte'. '*Illicitum*' est un ajout latin. Pourquoi Jérôme irait-il ajouter ce mot à l'intérieur du discours direct d'un personnage ? Probablement le fait-il pour expliciter aux yeux du lecteur occidental la motivation implicite et profonde qui justifie la raison du déshonneur dont il est question. La honte évoquée par le personnage est liée à la coutume hébraïque héritée d'Abraham : Jérôme ajoute un intertexte en insérant un renvoi à l'intérieur du discours du personnage. Toujours est-il que la traduction par *car* permet à notre héros de s'approprier le raisonnement et de mettre à profit sa connaissance de la Loi pour justifier non sa décision elle-même, mais la raison de son énonciation afin d'apporter un élément informatif nouveau que son interlocuteur, d'une autre nation, est prié de retenir. Il fait surgir un élément pédagogique dans son discours, comme le traducteur peut transformer en éléments pédagogiques des formules qui n'étaient pas destinées à l'être.

La lecture des discordances introduites par le traducteur dans le discours des personnages est propédeutique à la réception des discordances de même ordre dans la parole de l'énonciateur biblique. Dans de tels exemples, le traducteur procède à une réécriture argumentative du discours pédagogique de l'oeuvre, de sorte qu'il prend en main le discours de la Bible, en vertu des règles d'une colocation idéale et, à proprement parler, occidentale.

Nous sommes alors en Genesis 34. 2, au commencement du récit de l'enlèvement de Dine, sœur des fils de Sichem. La Genèse décrit le coup de foudre éprouvé par Emor à la vue de la jeune fille hébraïque et sa réaction, violente '*Quam cum vidisset Sichem filius Hemor Hevæi, princeps terræ illius, adamavit eam ; et rapuit, et dormivit cum illa, vi opprimens virginem*'. La Bible Historiale donne une version juste de la traduction de ce passage en écrivant 'Quant Sichem, le fils Emor, la vit qui princes estoit de celle terre, il la ama trop durement la ravit et dormit avec elle et par force cogneut la pucelle'. En effet, dans ce passage, le syntagme *vi opprimens virginem* est un complément circonstanciel de manière que la préposition française *par* permet d'introduire en français de manière à respecter les modalités du texte original. Pourtant, le texte français dissocie en une proposition coordonnée ce que le texte latin avait soumis au propos principal. Bien sûr, la traduction de Guyart-des-Moulins transforme en énoncé consécutif ce que le latin présentait comme concomitant et soumis au procès principal. Cependant, la coordination du texte français trouve sa source dans un procédé dynamique de dissociation du verbe latin de la principale : *opprimens* est considéré comme une plus-value ajoutée à la valeur lexicale du premier verbe, de sorte que 'cogneut' est considéré comme la

somme de *dormivit+opprimens*. Donc, dans ce passage, la coordination peut simplement être considérée comme une reprise anaphorique du verbe de la principale, reprise qui, du point de vue traductologique, ‘intègre’ de manière lexicale le complément circonstanciel descriptif latin. Souvent lorsque nos français sont confrontés à un phénomène de juxtaposition typique de la syntaxe latine leur réaction consiste à séquencer le passage, à le dissocier en plusieurs éléments coordonnés comme autant de temps de la construction du récit. Le texte de la Bible du treizième siècle adopte une manière de faire conforme en proposant ainsi la traduction suivante : ‘Et quant Sychem le fuiz Emor la vit, qui estoit prince de cele terre, il l'ama, et la ravit et jut o lui et la prist par force, **car ele estoit vierge**’.

Nous observons aisément ici ce qui motive la traduction de la Bible du treizième siècle : la juxtaposition latine, embarrassante, est impliquée dans un mécanisme de dissociation qui amène le français à distinguer les éléments informatifs implicites et explicites apportés par le texte latin et à les restituer de manière explicite en des temps énonciatifs distincts, de sorte que chaque information est isolée, cernée, clairement identifiable et clairement appréhensible par tout lecteur. Or, que dit le texte ? Il explique que Sichem dort (1) avec la jeune fille ; qu'il ne s'est pas contenté de souiller sa couche mais également de souiller sa personne en la violant (2) ; qu'il l'a condamnée (3) à être déconsidérée par ceux de son clan en agissant ainsi alors qu'elle était vierge. La traduction de la Bible du treizième siècle assigne à chaque information, un temps particulier correspondant à un acte de langage : ‘jut (1) o lui et la prist par force (2), car ele estoit vierge (3)’. Or notre traducteur privilégie dans son œuvre l'importance du rejet de *virginem* à la fin du verset, quitte à produire un énoncé d'une rare ambiguïté. En effet, à vouloir en traduisant par *car*, expliciter les liens qui unissent les différents moments du récit, comment comprendre ce passage, en français ? Doit-on comprendre que Sichem viole Dine *parce qu'elle* était vierge ? Dans ce cas, *car q* est dans un rôle explicatif justifiant l'énonciation précédente. Mais il entre en contradiction avec ce que le texte dit du point de vue sémantique : ‘il l'ama’ et également avec l'ordre d'implication logique des propos entre eux. Ne faut-il pas alors voir dans cette traduction une parole prise en charge par le narrateur qui, dans un rôle de justification métaénonciative, appuie l'énonciation de ce qui vient d'être dit ? En d'autres termes, la différenciation de l'énoncé en plusieurs séquences amène le traducteur à créer une gradation dans l'énoncé que le latin n'envisageait pas en laissant entendre que si elle n'avait pas été vierge, jamais les frères de Dine *n'auraient été en mesure de prouver le viol*. En effet, l'état de virginité est le seul qui puisse être reçu comme susceptible de fournir un élément de comparaison entre les situations d'avant et d'après le viol. Autrement dit, la transformation introduite par une telle justification de cause radicalise systématiquement le propos du côté de la rhétorique judiciaire, indépendamment du contenu informatif de l'énoncé original qui plaçait l'enjeu du débat certes dans le domaine de la justice, mais bien loin des problèmes de preuves et de réfutations propres aux tribunaux de France. La scission de l'énoncé simple en deux ou trois énoncés coordonnés brise la chronologie de l'énoncé premier et instaure un nouvel ordre déplaçant le lien qui unissait les deux procès évoqués. La traduction de la Bible du treizième siècle déplace l'information principale de l'énoncé, en l'occurrence le viol de la jeune fille, aux raisons qui l'ont motivé. Le texte insiste depuis le début sur l'amour éprouvé par le jeune homme pour Dine ; or la traduction par *car* réalise l'extraction d'un caractère énoncé de façon indifférenciée dans un effet d'insistance. Bref, la double opération d'extraction et de déstabilisation de l'ordre d'implication des énoncés montre assez bien à quel point la traduction, ici, devient interprétation - ce dont personne ne doutait - mais également comment la traduction privilégie avant tout, et parfois au détriment du sens, le souci de produire une illusion d'organisation argumentative qui fonctionne comme la caution du sens fondamental et de la vérité du texte français. C'est en effet l'enseignement principal apporté par ce second temps de notre étude de *car* : l'emploi d'un tel joncteur est l'un des nœuds de la traduction de la Bible dans la mesure où il concentre en lui la capacité de modifier et la chronologie et la logique d'un énoncé. La Bible du treizième siècle est une Bible universitaire, intellectuelle, au vocabulaire choisi et aux tournures soignées. De fait, la traduction de Guyart-des-Moulins multiplie le recours à ces particules énonciatives, un peu comme pour se rassurer à l'intérieur d'un long texte en prose avec laquelle il ne se sent pas à l'aise et ce dernier est plus ingénieux en matière d'extravagances que la Bible du treizième siècle et laisse bien plus souvent libre cours à son désir ‘d'exprimer’ la vérité du texte comme on ‘exprime’ le suc d'un fruit. Nous voyons ainsi que la traduction par *car* trahit un besoin d'hyperstructuration de la prose et de son interprétation.

L'introduction des énoncés *car q* constitue un point de moindre résistance de la parole sacrée au mouvement d'incarcération du modèle biblique dans le ‘carcan’ de la syntaxe française. Elle favorise également l'émergence et l'affleurement de la voix du traducteur. La traduction des Bibles en prose est donc une forme d'invention d'une parole authentiquement française, régie par les règles d'une colocation occidentale caractérisée par un souci pédagogique d'appropriation des mots du discours. La théorie et la

pratique de la traduction de la Bible au Moyen Âge, la pratique vraisemblablement, plus que la théorie, se comprennent dans cet élan qui conduit les auteurs à construire une parole authentique, et originale, à l'intérieur d'un modèle donné auquel ils souhaitent ressembler. La composition manifeste des ouvrages, celle qu'une simple lecture permet de renseigner, est intimement liée à la pensée somme toute orthodoxe de l'ouvrage ; elle est également le reflet de la composition plus profonde de l'ouvrage qui, caractérisé par une polyphonie énonciative remarquable, est également le lieu de manifestation d'une étymologie, celle de la démarche qui consiste à inventer une parole (un *logos*) en harmonie avec la vérité de la parole (*etymos*).